

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 527

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, M. Taché, Mme Taurinya, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 9 *ter* De développer des capacités de production de chaleur et de froid en thalassothermie. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à développer des capacités de production de chaleur et de froid en thalassothermie.

De par sa maturité technologique, ses taux de charges avantageux couplés à des puissances développées importantes et en hausse, l'éolien en mer est l'énergie maritime la plus développée.

Toujours parmi les énergies maritimes, la France, qui dispose des courants parmi les plus forts du monde, présente un potentiel hydrolien estimé entre 3 et 5 GW selon le ministère de la transition écologique.

D'autres énergies maritimes et fluviales sont également disponibles : énergie osmotique, énergie houlomotrice. Moins matures technologiquement à ce jour, elles présentent un potentiel intéressant, notamment au regard de leur meilleure prévisibilité, et leur moindre intermittence. L'énergie thermique des mer ou thalassothermie, quant à elle, permet d'exploiter l'énergie calorifique et frigorifique de la mer pour chauffer, climatiser ou fournir les bâtiments en eau chaude sanitaire. C'est une énergie renouvelable, à un prix stable et compétitif sur la durée.

Avec environ 18000 km de côtes (France hexagonale + Outre-mer) selon le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), la France dispose d'un immense potentiel.

Plusieurs municipalités ont déjà adopté l'énergie thermique des mers, dont Biarritz, Les Sables d'Olonne, Dunkerque etc.

La thalassothermie est particulièrement adoptée au pourtour méditerranéen. A titre d'exemple, la principauté monégasque tire de cette énergie environ 17% de sa consommation totale d'énergie thermique.

Selon une étude récente du Cerema, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du document stratégique de façade pour la Méditerranée, plus de 580 sites pourraient potentiellement utiliser les calories de la mer Méditerranée pour alimenter des quartiers via des réseaux de chaleur et de froid.

C'est pourquoi cet amendement vise à développer des capacités de production de chaleur et de froid en thalassothermie.